Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_087-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt- trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-087
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le rapporteur expose :

En vertu de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, les communes dont la population dépasse 3500 habitants doivent établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal et le faire approuver par leur assemblée délibérante.

Ces dispositions s'appliquent de la même façon aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sur le fondement de l'article L. 5211-1 du même Code qui précise que les dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_087-DE

Délibération n°2020-087
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le règlement intérieur du conseil communautaire, qui prévoit notamment les modalités de fonctionnement général de l'assemblée délibérante et de tenue de ses séances, joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le règlement intérieur du conseil communautaire,

Dit qu'il entrera en vigueur à compter de son adoption par l'assemblée délibérante et après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_088-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt- trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-088
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver le règlement intérieur de la commande publique et ses annexes, l'une d'entre elles correspondant au règlement interne de la commission d'appel d'offres.

Le règlement intérieur de la commande publique définit les règles propres à la communauté de communes en matière d'achats publics ; celui de la commission d'appel d'offres organise le fonctionnement de ladite commission.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_088-DE

Délibération n°2020-088
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Approuve le règlement intérieur de la commande publique et ses annexes,

Dit qu'il entrera en vigueur à compter de son adoption par l'assemblée délibérante et après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_089-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Nombre de membres
Afférents au Conseil de communauté : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-089
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le rapporteur expose :

La constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est encadrée par les dispositions prévues à l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts.

Elle doit être composée d'un président et d'un vice-président élus par ses membres et de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.
La désignation de ses membres doit être approuvée par l'organe délibérant à la majorité des deux tiers.

Le conseil communautaire est donc appelé à désigner les huit membres titulaires et les huit membres suppléants qui composent la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Sont ainsi désignés pour siéger au sein de ladite commission :

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_089-DE

Président : M. Julie[illegible]
Vice-présidente : Mme Ma[illegible]

Délibération n°2020-089
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Philippe de BEAUREGARD	Mme Liliane DIAZ
M. Fabrice LEAUNE	Mme Sophie PROPHETE-FEBVRE
M. Louis DRIEY	Mme Brigitte MACHARD
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	M. Vincent FAURE
Mme Lydie CATALON	M. Jean-Pierre TRUCHOT
Mme Patricia LISPAL	Mme Marie-Christine ANDRIEU
Mme Christine LANTHELME	M. André GUIGUE
Mme Florence GOURLOT	Mme Julia ECKINCI

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la désignation des membres ci-dessus qui composent la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Précise qu'en cas de besoin, cette commission pourra être ouverte à des personnalités extérieures qualifiées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_090-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-090
Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local / Approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour le projet de construction d'une plateforme de compostage des bio-déchets.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le principe de cette demande de subvention, ainsi que le plan de financement correspondant, et à autoriser le Président à solliciter l'aide financière en question, sur la base du plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_090-DE

Délibération n°2020-090
Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local / Approbation

Le conseil délibère,

Autorise le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la construction d'une plateforme de compostage des bio-déchets.

Approuve le plan de financement, joint en annexe,

Dit que la recette sera inscrite au budget, après notification, au chapitre 13 des recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_091-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-091
Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement / approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement.
Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le principe de cette demande de subvention, ainsi que le plan de financement correspondant, et à autoriser le Président à solliciter l'aide financière en question à hauteur de 50 % de la dépense prévisionnelle HT.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_091-DE

Délibération n°2020-091 Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement / approbation

Autorise le Président à solliciter une aide financière à hauteur de 50 % du montant prévisionnel HT de cette étude auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement,

Approuve le plan de financement, joint en annexe,

S'engage à rembourser au financeur les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations,

Dit que la recette sera inscrite au budget annexe assainissement après notification de l'arrêté attributif de subvention au chapitre 13 des recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_092-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 juillet 2020

Date d'affichage
Le 16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Délibération n°2020-092
Rapport du prestataire du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019 / Approbation

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est appelé à approuver le rapport 2019 établi par la société SUEZ Environnement, prestataire du service public d'assainissement, joint en annexe.
Le rapporteur entendu, le conseil délibère,
Approuve le rapport du prestataire du service public d'assainissement, la société SUEZ Environnement, pour l'année 2019, joint en annexe.
Dit que ce rapport sera transmis aux maires des huit communes en vue de son adoption par leurs conseils municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président,
Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_093-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Délibération n°2020-093
Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2019/ Approbation

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le rapporteur expose :
En vertu de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. Les services d'assainissement municipaux ou intercommunaux sont soumis aux dispositions du présent article* ».

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2019, joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_093-DE

Délibération n°2020-093 Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2019/ Approbation

Le conseil délibère,

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019, joint en annexe,

Dit que ce rapport sera transmis aux maires en vue de son adoption par leurs conseils municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_094-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-094
Cession de deux parcelles par la SARL *Terres du Soleil* Provence / approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession à la communauté de communes, par la SARL *Terres du Soleil* Provence, de deux parcelles situées route de Valbonnettes à Piolenc.

Il s'agit des parcelles référencées au Cadastre section AB n°363, d'une surface totale de 62 m², sur laquelle sont implantées des colonnes enterrées, et AB n°361, d'une surface totale de 802 m², sur laquelle est implantée une canalisation publique de collecte des eaux usées existante, toutes deux cédées pour l'euro symbolique.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_094-DE

Délibération n°2020-094 Cession de deux parcelles par la SARL *Terres du Soleil* Provence / approbation

Approuve la cession à la communauté de communes, par la SARL *Terres du Soleil* Provence, des parcelles référencées au Cadastre section AB n°363, d'une surface de 62 m² et AB n°361, d'une surface de 802 m², situées route de Valbonnettes à Piolenc et cédées pour l'euro symbolique,

Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et que la dépense a été inscrite aux budgets primitifs principal et annexe assainissement 2020, à l'article 6226 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_095-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-095
Cession d'une parcelle par Vallis Habitat / approbation

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession à la communauté de communes, par Vallis Habitat (ex Mistral Habitat), d'une parcelle située chemin de la Chapelle à Camaret-sur-Aygues.

Il s'agit de la parcelle référencée au Cadastre section AE n°188p, d'une surface totale de 285 m², sur laquelle seront implantées des colonnes enterrées et cédée pour l'euro symbolique.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_095-DE

Délibération n°2020-095 Cession d'une parcelle par Vallis Habitat / approbation

Approuve la cession à la communauté de communes, par Vallis Habitat, de la parcelle référencée au Cadastre section AE n°188p, d'une surface de 285 m², située chemin de la Chapelle à Camaret-sur-Aygues et cédée pour l'euro symbolique,

Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et que la dépense a été inscrite au budget primitif principal 2020, à l'article 6226 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_096-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Délibération n°2020-096
Report de la première période de versement de la taxe de séjour / Approbation

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

La délibération n°2018-055 du 24 mai 2018 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour mentionne, à l'article 3, la période de perception de la taxe de séjour sur notre territoire qui est fixée à l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Il est également précisé à l'article 9, les périodes de reversement des sommes collectées par les hébergeurs, qui se décomposent ainsi :

- 15 mai pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril ;
- 15 septembre pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août ;
- 15 janvier pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre.

SM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_096-DE

Délibération n°2020-096 Report de la première période de versement de la taxe de séjour / Approbation

Un arrêté a été pris par l'ancien Président le 8 avril dernier, qui précise dans son article 3 : « *afin de soutenir les hébergeurs du territoire, il est décidé que le reversement du produit de la taxe de séjour pour la période du 1er janvier au 30 avril, initialement prévue le 15 mai, était reporté au 15 septembre* ».

Il appartient désormais au conseil communautaire de délibérer pour entériner cette décision.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le report du 15 mai au 15 septembre du reversement du produit de la taxe de séjour perçue entre le 1er janvier et le 30 avril de cette année,

Précise que les hébergeurs devront par conséquent reverser à cette date à la communauté de communes les sommes qu'ils auront collectées au titre de la taxe de séjour entre le 1er janvier et le 31 août 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_097-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Délibération n°2020-097
Avenant n°2 à la convention passée avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale / Approbation

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Sur le fondement de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ancien Président a signé, le 30 avril dernier, une convention avec la plateforme *Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale*, pour l'instruction et la mise en œuvre du Fonds de solidarité intercommunal, permettant de venir en aide aux entreprises du territoire en difficulté, en complément des autres dispositifs déjà en place.

Ce fonds, alimenté à hauteur de 100 000 €, comprend une aide d'urgence plafonnée à 1500 €, et un prêt à taux zéro avec différé d'amortissement, compris entre 1500 et 3000 €, selon des critères d'éligibilité liés à la perte de chiffres d'affaires et à la part de l'activité dans l'impôt sur le revenu.

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_097-DE

Délibération n°2020-097 Avenant n°2 à la convention passée avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale / Approbation

Par délibération n°2020-082 du 25 juin 2020 et de façon à simplifier les démarches des petites entreprises qui hésitent à solliciter ces aides, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 à cette convention qui prévoyait :

- De porter de 1500 à 3000 € l'aide d'urgence à laquelle peuvent prétendre les entreprises du territoire qui remplissent les critères d'éligibilité.
- D'étendre les bénéficiaires de cette aide à toutes les entreprises de 5 salariés ou moins, non éligibles au chômage partiel, dont le CA est inférieur à 500 000 € et le bénéfice annuel n'excède pas 50 000 € sur le dernier exercice, qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu au moins 10 % de leur CA entre le 16 mars et le 31 décembre 2020,
- De limiter les justificatifs à fournir pour instruire les demandes d'aides

Il est également proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°2 à cette convention qui prévoit :

1. D'ouvrir droit à l'aide d'urgence au titre de du Fonds de solidarité intercommunal aux entreprises du territoire qui n'entrent pas dans les critères déjà fixés par l'avenant n°1, en particulier lorsque la part de l'activité dans l'impôt sur le revenu est inférieure à 30 %, lorsque le gérant n'est pas salarié de l'entreprise ou lorsque l'entreprise, créée récemment, ne dispose pas de bilan de l'année 2019 ;
2. D'y rendre éligibles toutes les entreprises du territoire qui sont confrontées à des difficultés de trésorerie en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 et qui, de par leur activité, contribuent au développement économique local ;
3. De fixer le montant de cette aide d'urgence de manière forfaitaire à 1500 €.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention passée avec la plateforme *Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale* et instituant le Fonds de solidarité intercommunal,

Et autorise le Président à le signer.

Précise que cet avenant prendra effet après visa du contrôle de légalité et signature de deux parties.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE
Le Président,
Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Délibération n°2020-098
Rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés / Approbation

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le rapporteur expose :
En vertu des articles L. 2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le décret n°2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés* ». Ce rapport annuel vise un double objectif :
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098-DE

Délibération n°2020-098 Rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés / Approbation

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la communauté de communes. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019, joint en annexe, assorti des indicateurs techniques et financiers règlementaires.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés joint en annexe,

Dit que ce rapport sera transmis aux maires en vue de son adoption par leurs conseils municipaux,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_099-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 juillet 2020

Date d'affichage
Le 16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération n°2020-099
Nouveaux statuts et transfert de la compétence GEMAPI et de certaines missions hors GEMAPI au Syndicat mixte de Rieu Foyro (SMRF) / Approbation

Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), sa cinquième partie, notamment les articles L.5212-27 et L.5711-1 et suivants :
VU le Code de l'environnement, notamment son article L.211-7 visant les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence concourant à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations,
VU les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et ses décrets d'application, n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_099-DE

Délibération n°2020-099 Nouveaux statuts et transfert de la compétence GEMAPI et de certaines missions hors GEMAPI au Syndicat mixte de Rieu Foyro (SMRF) / Approbation

VU la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Rhône-Méditerranée arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 15 décembre 2017,

VU le Schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau des affluents rive gauche du Rhône (SOCLE ARGR),

VU la délibération n°2020-06 du Comité syndical du Syndicat mixte du Rieu Foyro (SMRF) du 19 février 2020 relative à l'approbation de ses nouveaux statuts,

CONSIDÉRANT la volonté des deux communautés de communes du bassin versant du Rieu Foyro d'exercer, par transfert au Syndicat mixte du Rieu Foyro, la compétence GEMAPI décrite aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, ainsi que les missions complémentaires dites hors GEMAPI décrites aux alinéas 11 et 12 dudit article (mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique),

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

APPROUVE le projet de statuts du Syndicat mixte du Rieu Foyro tel qu'annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le transfert, dans leur intégralité, de la compétence GEMAPI, décrite aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, ainsi que les missions complémentaires dites hors GEMAPI susvisées ;

MANDATE le Président pour notifier la présente délibération et son projet de nouveaux statuts en annexe, au Préfet de Vaucluse,

AUTORISE le Président à notifier la présente délibération au Président du Syndicat mixte du Rieu Foyro,

AUTORISE le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_100-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Délibération n°2020-100
PROJET ARRETE DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON / AVIS DU CONSEIL

Le rapporteur expose :
Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon a été approuvé le 16 décembre 2011. En juillet 2013, les élus du Comité Syndical ont décidé de lancer la révision de ce document de planification par la délibération DCS N°2013-15. L'une des raisons principales du lancement de cette révision étant que le régime juridique relatif aux SCoT a évolué avec la loi n° 2010-788 du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 ».
Le 4 février 2019, après deux autres délibérations en 2017 et 2018 actualisant celle de juillet 2013, le Comité Syndical a décidé notamment avec l'évolution du périmètre (intégration de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence) et du cadre législatif et règlementaire (loi ALUR, loi ACTPE, loi NOTRe, loi ELAN...) de prescrire de nouveau l'élaboration et la révision générale du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon avec des objectifs poursuivis et de nouvelles modalités de la concertation.

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_100-DE

Délibération n°2020-100
PROJET ARRETE DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON / AVIS DU CONSEIL

Le projet d'élaboration / révision du SCoT du Bassin de vie d'Avignon a été arrêté par la délibération DCS n°2019-42 du Comité syndical le 9 décembre 2019.

Conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte pour le SCoT du bassin de vie d'Avignon a transmis le projet à la Communauté de communes au titre des personnes publiques associées. Le conseil communautaire est appelé à émettre un avis sur le projet arrêté d'élaboration / révision du SCoT du Bassin de vie d'Avignon.

Il convient de rappeler que le SCoT est un document stratégique d'aménagement et de développement du territoire, tel que prévu par les articles L. et R. 141-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le nouveau projet de SCoT aujourd'hui élaboré, inscrit le territoire à l'horizon 2035, s'articule autour de 4 défis :

1. **Le positionnement interrégional du bassin de Vie d'Avignon : un levier d'attractivité et de rayonnement :** à cheval sur deux Régions et deux Départements, le bassin de vie d'Avignon est un territoire charnière, au centre des échanges de l'arc méditerranéen et du couloir rhodanien. Il joue un rôle d'interface et se trouve doté d'une accessibilité exceptionnelle
2. **Constituer un territoire exemplaire en matière écologique et énergétique :** Il vise à mettre en avant, et en préalable au développement urbain et économique, les enjeux environnementaux du territoire afin d'en faire un véritable atout. Ces derniers doivent constituer les leviers des futurs aménagements
3. **Une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique :** il vise à définir les axes de développement et d'aménagement du bassin de vie d'Avignon pour établir une stratégie partagée au niveau des territoires des quatre EPCI
4. **S'inscrire durablement dans un mode de développement vertueux :** il vise à mettre en œuvre les principes d'un développement vertueux et durable

Le conseil communautaire est amené à émettre un avis sur le projet arrêté de SCoT du bassin de vie d'Avignon.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Donne un avis favorable au projet arrêté de SCoT du bassin de vie d'Avignon,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_101-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°2020-101
Création de deux emplois d'adjoints administratifs contractuels / approbation

Le rapporteur expose :

La communauté de communes exerce de plein droit, depuis le 1er janvier 2020, la compétence « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférant* ».
Pour exercer cette compétence, sous la forme d'une maison de services au public (ou Maison France Services) itinérante, il s'avère nécessaire de recruter deux adjoints administratifs contractuels.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création de deux emplois d'adjoints administratifs, à compter du 1er septembre 2020, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, tous deux recrutés sur la base de l'article 3 alinéa II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents contractuels « *pour mener à bien un projet ou une opération identifié* ».

JrL

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_101-DE

Délibération n°2020-101 Création de deux emplois d'adjoints administratifs contractuels / approbation

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la création de deux emplois d'adjoints administratifs contractuels, à compter du 1er septembre 2020, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, sur le fondement de l'article 3 alinéa II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents contractuels « *pour mener à bien un projet ou une opération identifié* »,

Précise que l'opération identifiée est la mise en place de la Maison de services au public sous forme itinérante,

Précise également que ces deux agents seront recrutés sur la base de l'indice brut 350 (indice majoré 327) de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affiliés au régime de retraite de l'IRCANTEC,

Dit que les crédits ont été ouverts au budget primitif principal 2020, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_102-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 juillet 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 28
Pour : 31
Contre : 1
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

Date de convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME SYLVETTE GILL ; M. JEAN-MICHEL MARLOT ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; M. FABRICE LEAUNE ; M. LOUIS DRIEY ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. PATRICK PICHON ; M. GEORGES BOUTINOT ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT.

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; M. HERVE AURIACH A MME SYLVETTE GILL ; M. MICHEL VIDAL A M. LOUIS DRIEY ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTE : MME MARLENE THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvette GILL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-102
REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR 2020 / APPROBATION

Le rapporteur expose :

L'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, appelé Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), codifié à l'article L. 2336-1 du Code général des collectivités territoriales, et dont les modalités de calcul de cette contribution sont modifiées chaque année par les lois de finances successives.
Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux composés des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale pour les reverser au profit d'ensembles intercommunaux disposant de moindres ressources.
Pour le territoire intercommunal, la contribution globale au titre du FPIC se monte cette année à 426 785 € (481 160 € en 2019).
Il existe plusieurs méthodes de répartition de ce prélèvement entre les communes membres de l'EPCI. En revanche, la contribution de la communauté de communes est

JM

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 28/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_102-DE

Délibération n°2020-102
REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR 2020 / APPROBATION

calculée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale et peut subir des variations de 30 % à la hausse ou à la baisse.
Pour ce qui concerne la répartition entre les communes membres, c'est soit le droit commun qui s'applique, soit des modes dits « dérogatoires », qui permettent de moduler les contributions de droit commun en y introduisant des données propres à chaque commune en fonction du revenu par habitant, du potentiel fiscal et/ou du potentiel financier.
Les membres du bureau ont fait le choix de retenir le potentiel financier comme unique critère de modulation de ces contributions.
Les contributions respectives de la communauté de communes et des communes membres au titre de l'année 2020 vont donc s'élever, selon le droit commun ou selon la méthode dérogatoire retenue, à :

	Rappel des contributions 2019	*%*	Contributions 2020 (droit commun)	%	Contributions 2020 (régime dérogatoire)	%
Communauté de communes	101 480 €	21,09 %	88 521 €	20,74 %	88 521 €	20,74%
Camaret-sur-Aigues	104 297 €	21,68 %	91 061 €	21,34 %	105 071 €	24,62 %
Lagarde-Paréol	7299 €	1,52 %	6454 €	1,51 %	6416 €	1,50 %
Piolenc	95 572 €	19,86 %	86 333 €	20,23 %	81 366 €	19,06 %
Ste-Cécile les Vignes	44 964 €	9,34 %	39 803 €	9,33 %	35 412 €	8,30 %
Sérignan-du-Comtat	48 045 €	9,99 %	43 570 €	10,21 %	40 038 €	9,38 %
Travaillan	12 349 €	2,57 %	10 921 €	2,56 %	8971 €	2,10 %
Uchaux	37 119 €	7,71 %	33 274 €	7,80 %	36 932 €	8,65 %
Violès	30 035 €	6,24 %	26 848 €	6,29 %	24 058 €	5,64 %
Total	**481 160 €**	**100 %**	**426 785 €**	**100 %**	**426 785 €**	**100 %**

Le conseil communautaire est donc appelé à choisir les modalités de répartition du FPIC pour 2020, telles qu'elles figurent sur le tableau ci-dessus.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,
Approuve le régime dérogatoire ci-dessus mentionné comme mode de répartition des contributions 2020 des communes au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales,
Précise, en ce qui concerne la communauté de communes, que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2020 à l'article 739 223 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

Julien MERLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 27/07/2020
Et notification
Du: 28/07/2020

Le Président

Julien MERLE

JM

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 30/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-FEU_23072020-AU

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Nombre de membres
Afférents au Conseil communautaire : 33

FEUILLET DE CLÔTURE
23/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
Séance ordinaire du 23 juillet 2020

L'an deux mil-vingt
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures

FEUILLET DE CLÔTURE

2020-087	Règlement intérieur du conseil / Approbation	Adoptée.
2020-088	Règlement intérieur de la commande publique / Approbation	Adoptée.
2020-089	Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges	Adoptée.
2020-090	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour la construction d'une plateforme de compostage des bio-déchets/ Approbation	Adoptée.
2020-091	Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement / Approbation	Adoptée.
2020-092	Rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif / Approbation	Adoptée.
2020-093	Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2019 / Approbation	Adoptée.
2020-094	Cession de deux parcelles par la SARL Terres du Soleil Provence / Approbation	Adoptée.
2020-095	Cession d'une parcelle par l'office public Mistral Habitat / Approbation	Adoptée.
2020-096	Report des périodes de versement de la taxe de séjour / Approbation	Adoptée.
2020-097	Avenant n°2 à la convention passée avec ISDPAM pour le fonds d'urgence intercommunal	Adoptée.
2020-098	Rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés / Approbation	Adoptée.
2020-099	Nouveaux statuts du Syndicat mixte du Rieu Foyro et transfert de la compétence GEMAPI / Approbation	Adoptée.
2020-100	Avis du conseil sur le projet d'élaboration / révision du SCoT du bassin de vie d'Avignon	Adoptée.
2020-101	Création de deux emplois d'adjoints administratifs à temps complet / Approbation	Adoptée.
2020-102	Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2020 / Approbation	Adoptée.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 30/07/2020
ID : 084-248400160-20200723-FEU_23072020-AU

FEUILLET DE CLÔTURE 23/07/2020

Nom et prénom	Emar
Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Marlène THIBAUD	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	
Géraldine ORTEGA	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

AUNAVE MARIE-JOSE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_103-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-103
CONVENTION AVEC LA SOCIETE CELLNEX FRANCE AUTORISANT L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE DE PIOLENC

Le rapporteur expose :
La société CELLNEX France a pour objet social la gestion et l'exploitation de sites fournissant des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

A ce titre, CELLNEX France souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'exploitation d'équipements techniques dédiés à ces services de communication.

La présente convention d'occupation du domaine public a pour objet les conditions de mise à disposition d'une partie de la parcelle sur laquelle se trouve la déchetterie de Piolenc, sise chemin des Garrigues, référencée au Cadastre section D n°1118, pour une surface de 47 m², afin d'y installer les infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels appartenant à l'opérateur de téléphonie mobile Bouygues Télécom.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_103-DE

Délibération n°2020-103

CONVENTION AVEC LA SOCIETE CELLNEX FRANCE AUTORISANT L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE DE PIOLENC

La redevance annuelle qui va être versée à la communauté de communes, toutes charges éventuelles incluses, est fixée sept mille cinq cents euros nets (7500 € nets.)

Le conseil communautaire est appelé à approuver les termes de cette convention et à autoriser le Président à la signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société CELLNEX France pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le site de la déchetterie de Piolenc, jointe en annexe,

Autorise le Président à la signer,

Précise que la recette sera inscrite au budget principal à l'article 70388 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_104-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-104
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 / APPROBATION

Le rapporteur expose :
Le conseil communautaire est amené à approuver la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2020 qui vise à procéder à des réajustements entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement afin d'absorber les dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et économique du Covid-19.

1. **Dépenses de fonctionnement**
   Ajout de crédits :
- 100 000 € à l'article 60628
- 2200 € à l'article 60636,
- 220 000 € à l'article 6574,

Suppression de crédits :
- 40 000 € à l'article 6135,
- 2400 € à l'article 615232,
- 10 000 € à l'article 617,

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_104-DE

Délibération n°2020-104
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 / APPROBATION

- 2200 € à l'article 6184,
- 6600 € à l'article 6237,
- 16 000 € à l'article 739223,
- 40 000 € au chapitre 022,
- 150 000 € à l'article 65548,

2. Recettes de fonctionnement
Ouverture de crédits :
- 25 000 € à l'article 74718,
- 30 000 € à l'article 74741.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2020 qui vise à procéder à des réajustements entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement afin d'absorber les dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et économique du Covid-19, tels que détaillés ci-dessus,

Dit que ces écritures seront retranscrites au budget principal 2020 et transmises au Trésorier principal d'Orange, après visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_105-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-105
COMMANDE MUTUALISEE DE MASQUES / REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le rapporteur expose :
Par décision prise par le Président et les Maires le 22 avril dernier, une commande de 25 000 masques de protection lavables a été passée auprès d'un fournisseur local de façon à pouvoir les distribuer à l'ensemble de la population au moment du déconfinement.

Le coût de cette commande s'est élevé à 96 250 € HT (101 543,75 € TTC) et c'est la communauté de communes qui s'est acquittée de l'intégralité de la facture.

L'Etat a consenti à accorder une subvention de 25 000 € à la communauté de communes pour cette commande groupée, soit 1 € par masque.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la clef de répartition de la dépense, telle qu'elle est détaillée dans le tableau joint en annexe, une fois déduite la subvention de l'Etat : La communauté de communes participe ainsi à hauteur de 50

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_105-DE

Délibération n°2020-105
COMMANDE MUTUALISEE DE MASQUES / REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

% de la dépense globale, les communes s'acquittant pour leur part des 50 % restants en fonction du nombre de masques commandés.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la répartition de la dépense telle qu'elle est détaillée dans le tableau joint en annexe,

Dit que la recette correspondant aux participations des communes sera inscrite à l'article 74741 du budget principal 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_106-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-106
INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Le rapporteur expose :
Par délibération n°2020-077 du 25 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé le montant des indemnités allouées au Président et aux vice-présidents délégués pour la nouvelle mandature.

Les services préfectoraux, par une lettre d'observations reçue le 31 août, ont fait savoir que cette délibération devait être assortie d'un tableau annexe récapitulant le détail des indemnités allouées aux membres qui en sont bénéficiaires.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver ce tableau annexe.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_106-DE

Délibération n°2020-106
INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Approuve le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux vice-présidents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_107-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération n°2020-107
Demande d'exonération partielle de la participation pour le financement de l'assainissement collectif d'un pétitionnaire de Sainte-Cécile-les-Vignes / décision du conseil

Le rapporteur expose :

Un pétitionnaire de Sainte-Cécile-les-Vignes s'est vu accorder un permis de construire pour la réhabilitation d'une maison en clinique dentaire et studio pour une surface de plancher créée de 6 m² et une surface de plancher créée par changement de destination de 105,7 m², soit un total de 111,70 m².

Conformément à la délibération n°2014-017 du 5 mars 2014, il est assujetti à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à hauteur de 30 €/m² de surface de plancher, soit la somme de 3 351 €.

Les services de la communauté de communes ont informé le pétitionnaire des modalités d'assujettissement à la PFAC de son projet pendant la période d'instruction de son permis de construire.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_107-DE

Délibération n°2020-107
Demande d'exonération partielle de la participation pour le financement de l'assainissement collectif d'un pétitionnaire de Sainte-Cécile-les-Vignes / décision du conseil

Après avoir reçu le titre de recette du Trésor Public, le pétitionnaire a transmis aux services de la communauté de communes une demande de dégrèvement, étant donné que son permis avait pour seul objet la rénovation d'un bâtiment.

Le conseil communautaire est invité à donner un avis sur cette demande.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Vu la délibération n°2014-017 du 5 mars 2014 susvisée qui détermine les modalités d'assujettissement à la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

Considérant que le pétitionnaire n'apporte aucun élément probant à l'appui de sa requête et pouvant justifier une quelconque exonération de la participation qui lui a été demandée,

Donne un avis défavorable à la demande du pétitionnaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_108-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au Conseil de communauté : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

Date d'affichage
17 septembre 2020

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération n°2020-108
DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A UN USAGER POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapporteur expose :
La communauté de communes a mis en place un programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
L'article 5 du règlement de ce programme précise qu'*« une fois notifiée la décision d'attribution des aides financières, le propriétaire de l'installation disposera d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux de mise en conformité et fournir les justificatifs demandés. »*
A la suite du contrôle de son installation d'assainissement non collectif, un usager a sollicité les services de la communauté de communes afin d'obtenir une subvention dans le cadre de ce programme pour réhabiliter sa filière d'assainissement.
Le conseil communautaire, qui s'est réuni le 29 novembre 2018, a accordé une subvention à cet usager, valable deux ans, soit jusqu'au 29 novembre 2020.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_108-DE

Délibération n°2020-108
DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A UN USAGER POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Aujourd'hui, cet usager sollicite une prolongation de la validité de la subvention accordée par le conseil communautaire, pour une durée de deux ans, compte tenu des retards qu'il a subis dans ces travaux d'aménagement pendant toute la période de confinement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Accepte de prolonger, à titre exceptionnel, le délai de validité de la subvention accordée à cet usager, pour une durée de deux ans non renouvelables, sous réserve qu'il s'engage très précisément sur un planning de réalisation des travaux qui, en tout état de cause, devront être achevés au plus tard le 29 novembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_109-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération n°2020-109

CONVENTIONS DE SERVITUDE AFIN DE REGULARISER ADMINISTRATIVEMENT LE PASSAGE DE RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES SOUS DES PARCELLES PRIVEES

Le rapporteur expose :
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), et notamment l'article L.1212-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.1311-13 et L.2241-1 ;
Vu le Code civil, et notamment son article 1317 ;

Des réseaux publics de collecte des eaux usées ont été mis en place avant le transfert de la compétence assainissement collectif en 2009 sous des parcelles privées. La Communauté de communes souhaite régulariser ces situations en rédigeant des actes administratifs. Des conventions vont donc être établies afin que la Communauté de communes et son prestataire puissent faire pénétrer dans lesdites parcelles, leurs agents et ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages à établir.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_109-DE

Délibération n°2016-109

CONVENTIONS DE SERVITUDE AFIN DE REGULARISER ADMINISTRATIVEMENT LE PASSAGE DE RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES SOUS DES PARCELLES PRIVEES

La Communauté de communes se doit de disposer d'un titre permettant d'assurer l'intangibilité des ouvrages publics relevant des compétences qu'elle exerce. Aussi, il convient de formaliser avec les propriétaires des conventions de servitude conférant à la Communauté de communes des droits réels sur les parcelles concernées, opposables aux différents propriétaires successifs de l'immeuble. Concrètement, il s'agit de pouvoir accéder librement aux ouvrages publics afin d'y réaliser tous travaux de création, d'entretien ou de fonctionnement.

Les conventions de servitude grèveront les parcelles, ci-dessous :

- Section A n°282, située route des Volonges à Lagarde-Paréol, propriété de M. et Mme Michaël WIEGAND ;
- Section A n°289, située chemin rural du Bousqueton à Lagarde-Paréol, propriété de M. et Mme Damien PIRO ;
- Section BD n°235, située impasse Louis Roticci à Piolenc, propriété de M. Florent FASQUEL et Mme Alexandra FOUREZ ;
- Section BI n°100, située chemin national à Piolenc, propriété de Mme Fanny CHAUVIN ;
- Section AM n°65, située chemin des Syrahs à Sainte-Cécile-les-Vignes, propriété de la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes ;
- Section BH n°1, située quartier Trouillas à Sérignan-du-Comtat, propriété de Vallis Habitat ;
- Section BH n°20, située quartier Trouillas à Sérignan-du-Comtat, propriété de M. Olivier ANTHEAUME ;
- Section BH n°285, située quartier Trouillas à Sérignan-du-Comtat, propriété de M. Olivier ANTHEAUME et de Mme Yveline ANTHEAUME ;

Les propriétaires du fonds servant concèdent cette servitude à titre gratuit.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la constitution de conventions de servitude sur les parcelles ci-dessus désignées,

Autorise le Président à recevoir et à authentifier les conventions de servitude en la forme administrative,

Autorise la première vice-présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Précise que les conventions de servitude sont concédées par les propriétaires du fonds servant à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

Julien MERLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

Le Président

Julien MERLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_110-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Délibération n°2020-110
Candidature pour l'appel à projets du Conseil départemental de Vaucluse « stationnements vélo 2020 »

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à présenter la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projets « stationnements vélo 2020 » du Conseil départemental de Vaucluse avec un dispositif de sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public des communes et EPCI.

Par cet appel à projets, la Communauté de communes pourra bénéficier de la fourniture et de la pose de quatre arceaux réservés au stationnement des vélos, installés aux abords de l'entrée de ses bureaux.

Le rapporteur entendu,

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_110-DE

Délibération n°2020-110 Candidature pour l'appel à projets du Conseil départemental de Vaucluse « stationnements vélo 2020 »

Le conseil délibère,

Autorise le Président à présenter la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projets « stationnements vélo 2020 » mis en place par le Département, au titre du dispositif de sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public, des communes et EPCI,

Approuve le plan d'implantation des arceaux, joint en annexe,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_111-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-111
FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITE DU CREPON SUD A PIOLENC

Le rapporteur expose :

Plusieurs délibérations ont été adoptées par le conseil communautaire lors de la précédente mandature pour fixer le prix de vente de la parcelle située dans la zone d'activité du Crépon à Piolenc, référencée au Cadastre section AV n°135, d'une superficie de 1312 m².

Pour diverses raisons, cette transaction n'a pas pu aboutir.

Dans l'intervalle, la communauté de communes a entrepris des travaux pour remblayer cette parcelle et mettre aux normes les installations permettant son raccordement aux réseaux humides.

Récemment, deux nouveaux acquéreurs ont fait connaître leur intention d'y installer leur activité.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_111-DE

Délibération n°2020-111
FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITE DU CREPON SUD A PIOLENC

Il est donc proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente de cette parcelle à 91 840 €, soit 70 € le m².

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le prix de vente de cette parcelle, fixé à 91 840 €, soit 70 € le m²,

Précise que la recette correspondant à cette vente sera inscrite au budget principal, à l'article 775 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

cte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_112-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-112
Autorisation de signature de l'avenant à la convention de recyclage des petits aluminiums avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium / Approbation

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes avait passé une convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums créé par la marque Nespresso afin d'expérimenter la reprise des objets en aluminium extraits de la chaîne de tri.

Nespresso a lancé un appel mondial en mars 2019 aux producteurs de café portionné, les invitant à rejoindre sa filière de recyclage, ouvrant ainsi la voie à un système mondial de recyclage des capsules en aluminium.
Les marques Nespresso, Nestlé et JDE (Jacobs Douwe Egberts) ont ainsi créé l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (appelée l'Alliance) pour étendre la filière de recyclage initiée par Nespresso il y a 10 ans, avec pour objectif de recycler toutes les capsules de café en aluminium.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_112-DE

Délibération n°2020-112 Autorisation de signature de l'avenant à la convention de recyclage des petits aluminiums avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium / Approbation

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Alliance, avec prise d'effet au 1er janvier 2020 et qui prendra fin le 31 décembre 2022.

Les principales modifications apportées à cet avenant portent sur :

- Les balles de petits aluminiums envoyées au repreneur à partir du 1er janvier 2020 seront quant à elle subventionnées par l'Alliance, suivant le même montant, en cumul des soutiens à la tonne de CITEO / ADELPHE.
- Mise en place d'un mandat d'auto-facturation,
- La mise en place d'une limite de temps pour le paiement des dotations

En dehors de ces modifications, le montant du soutien versé aux collectivités reste inchangé et demeure à 300 € / tonne.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les termes de l'avenant à la convention à passer avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium,

Autorise le Président à le signer,

Dit que cet avenant a pris effet le 1er janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2022,

Précise que la recette provenant du soutien financier versé par ce Fonds de dotation sera inscrite au budget primitif principal 2020 à l'article 7588 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_113-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-113
Élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le rapporteur expose :
La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » en 2009 et 2010.
Depuis le 1er janvier 2012, l'État a donc souhaité renforcer le rôle des collectivités territoriales pour la réduction de la production ou la nocivité des déchets en rendant obligatoire l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le décret du 10 juin 2015 précise que cette obligation incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence en matière de collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA).
Un tel programme permet aux collectivités de répondre aux objectifs nationaux de prévention et de gestion fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment la réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_113-DE

Délibération n°2020-113 Élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Ces programmes sont des documents de planification sur six années. À l'instar des documents d'urbanisme, le PLPDMA est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.
Il recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'exécutif de la collectivité.

Le conseil communautaire est donc appelé à s'engager à réaliser un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui sera ensuite soumis à son approbation avant d'être mis en œuvre.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté de communes,

Précise qu'une commission consultative d'élaboration et de suivi va être créée et chargée de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'assemblée délibérante,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_114-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Délibération n°2020-114
CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU RIEU FOYRO RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN CANAL DE PIERRELATTE

Le rapporteur expose :
Le Syndicat mixte du Rieu Foyro (SMRF) a entrepris des travaux sur le Canal de Pierrelatte afin d'optimiser son rôle dans la réduction du risque d'inondation du centre-ville de Piolenc à travers différents aménagements.

Ces aménagements ont pour but de délester le Rieu Foyro en captant les eaux de ruissellement dans le Canal de Pierrelatte, ouvrage datant du XIXème siècle, entre les cloisons de déconnexion du canal en amont et le rejet dans l'Aygues à l'aval, où il n'est plus utilisé pour l'irrigation et laissé à l'abandon.
Il s'agit d'optimiser le rôle du canal de Pierrelatte dans l'évacuation des ruissellements, qu'ils proviennent des bassins versants amont ou des débordements du Rieu Foyro en amont du Paty-Saint-Pierre. A cette fin, il doit être réaménagé sur certains secteurs afin de lui rendre sa capacité historique pour évacuer les débits captés vers l'Aygues en aval.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_114-DE

Délibération n°2020-114

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU RIEU FOYRO RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN CANAL DE PIERRELATTE

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est entièrement assurée par le Syndicat mixte du Rieu Foyro.

Trois partenaires financiers sont associés à ce projet : l'Etat (DETR), la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département de Vaucluse.
La part d'autofinancement est assurée à parts égales par le Syndicat mixte du Rieu Foyro et par la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) selon le plan de financement réactualisé, ci-dessous :

DEPENSES	%	Montant HT	RECETTES		%	Montant HT
Travaux " Optimisation du rôle du canal de Pierrelatte dans la réduction du risque d'inondation de Piolenc " Montant estimé des plus-values	100 %	505 855,40 € 266 500,15 €	Autofinancement	SIBVRF	22,5 %	173 780,00 €
				CCAOP	22,5 %	173 780,00 €
			Subvention Etat - DETR *sur base hors taxe*		20 %	154 471,11 €
			Subvention Conseil Régional de P.A.C.A. *sur base hors taxe*		15 %	115 853,33 €
			Subvention Conseil Départemental de Vaucluse *sur base hors taxe*		20 %	154 471,11 €
TOTAL DEPENSES		**772 355,55 €**	**TOTAL RECETTES**			**772 355,55 €**

Le conseil communautaire est amené à approuver la convention à passer avec le Syndicat mixte du Rieu Foyro qui détermine notamment les modalités de la participation financière de la communauté de communes aux travaux de réhabilitation de l'ancien Canal de Pierrelatte, jointe en annexe, et à autoriser le Président à la signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention à passer avec le Syndicat mixte du Rieu Foyro jointe en annexe, qui détermine notamment les modalités de la participation financière de la communauté de communes aux travaux de réhabilitation de l'ancien Canal de Pierrelatte,

Autorise le Président à la signer,

Précise que la dépense a été inscrite à l'article 204172 des dépenses d'investissement du budget principal 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_115-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-115
CONVENTIONS ENTRE LE SERVICE INSTRUCTEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES ADHERENTES / APPROBATION

Le rapporteur expose :
Par délibération n°2015-001 du 29 janvier 2015, le conseil communautaire avait approuvé la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols puis, par délibération n°2015-002 du même jour, les conventions à passer avec les communes qui souhaitent y adhérer.
Le conseil communautaire est aujourd'hui appelé à approuver les nouvelles conventions qui vont être signées par le service instructeur (la communauté de communes) et les communes adhérentes au service, jointes en annexe, avec prise d'effet au 1er janvier 2021.

Ces conventions précisent :
- ✓ Les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service instructeur, placé sous la responsabilité du Président.
- ✓ Les champs d'application (catégories de demandes instruites, contrôle de conformité, contentieux, veille juridique, services et administrations à consulter).

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_115-DE

Délibération n°2020-115
CONVENTIONS ENTRE LE SERVICE INSTRUCTEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES ADHERENTES / APPROBATION

- ✓ La définition opérationnelle des missions qui échoient au Maire.
- ✓ Les missions propres au service instructeur.
- ✓ Les modalités de transfert des pièces et des dossiers.
- ✓ La répartition des autres tâches (archivage, informations à communiquer aux services de l'Etat).
- ✓ Les modalités de recours et la gestion du contentieux.
- ✓ Les constatations des infractions pénales et la police de l'urbanisme.
- ✓ Les dispositions financières.
- ✓ La gestion des ressources humaines.
- ✓ La date de mise en œuvre, les conditions de suivi et de résiliation.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les conventions à passer entre le service instructeur intercommunal des autorisations du droit des sols et les communes qui y adhèrent, jointes en annexe,

Autorise le Président à les signer avec chaque commune adhérente,

Précise que ces conventions sont prévues pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2021 et qu'elles pourront être modifiées par voie d'avenant et dénoncées par l'une ou l'autre des parties, sur décision motivée et moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec AR au Président de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 08/10/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_116_2-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
24 septembre 2020

Date d'affichage
24 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-116
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX POUR LE SERVICE COMMUN DES ADS / APPROBATION

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2015-01 du 29 janvier 2015, le conseil communautaire avait approuvé la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) puis, par délibération n°2015-043 du 19 mars 2015, les conventions de mise à disposition d'agents communaux affectés partiellement à ce service.
La fiche d'impact relative au fonctionnement de ce service indique que des agents des communes adhérentes sont mis à la disposition du service instructeur intercommunal en vue d'en assurer le fonctionnement, sous la direction d'un cadre de la collectivité.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver les deux conventions de mise à disposition d'agents communaux qui vont être signées avec les Maires des communes de Camaret-sur-Aygues et de Sainte-Cécile-les-Vignes, jointes en annexe.

JM

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 08/10/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_116_2-DE

Délibération n°2020-116

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX POUR LE SERVICE COMMUN DES ADS / APPROBATION

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les deux conventions de mise à disposition d'agents communaux qui vont être signées avec les Maires des communes de Camaret-sur-Aygues et de Sainte-Cécile-les-Vignes, jointes en annexe, en vue d'assurer le fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS),
Autorise le Président à les signer,

Dit que ces conventions prennent effet à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Dit que les crédits correspondant au remboursement des charges de personnel seront ouverts au budget primitif principal, à l'article 6217 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 07/10/2020
Et notification
Du: 08/10/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_117-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-117
CONVENTION AVEC LE COLLECTIF INSERTION EMPLOI 84 / APPROBATION

Le rapporteur expose :
Certains marchés publics peuvent constituer des supports d'actions pertinents en faveur des personnes en difficulté d'insertion sur le territoire intercommunal. Ces actions peuvent se traduire par l'intégration de clauses d'insertion dans certains marchés publics afin d'imposer au futur titulaire d'effectuer une partie de sa prestation avec des personnes très éloignées de l'emploi.

Pour assurer une bonne mise en œuvre de ces clauses, les acheteurs publics s'entourent souvent d'un « facilitateur ». Celui-ci a pour mission d'accompagner, gratuitement, les collectivités dans la rédaction des clauses d'insertion, dans leur mise en œuvre, leur suivi et leur contrôle. Il aide également les titulaires de marchés publics disposant de clauses d'insertion à trouver des personnes très éloignées de l'emploi.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_117-DE

Délibération n°2020-117
CONVENTION AVEC LE COLLECTIF INSERTION EMPLOI 84 / APPROBATION

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le facilitateur « Collectif insertion emploi 84 », jointe en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le facilitateur « Collectif insertion emploi 84 »,

Autorise le Président à la signer,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_118-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 26
Pour : 25
Contre : 5
Abstention : 1

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; MME BRIGITTE MACHARD ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération n°2020-118
Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth

Le rapporteur expose :

L'Association des maires de France a sollicité la communauté de communes, au même titre que les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de France, pour l'inciter à verser une subvention exceptionnelle en faveur des populations sinistrées à la suite de l'explosion du port de Beyrouth, survenue le 4 août dernier.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 €, qui sera versée sur le compte de l'organisation non gouvernementale (ONG) *Nawraj* qui s'est fixé pour objectifs d'aider à la reconstruction des habitations, des écoles et des hôpitaux détruits après cette explosion.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_118-DE

Délibération n°2020-118 Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 €, sur le compte de l'organisation non gouvernementale (ONG) *Nawraj,*

Dit que la dépense sera inscrite au budget principal à l'article 6575 des dépenses de fonctionnement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_119-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 24 septembre 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la délibération : 25
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

Date de convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale René Roussière à Camaret-sur-Aygues, sous la présidence de de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME LILIANE DIAZ ; M. HERVE AURIACH ; MME SYLVETTE GILL ; MME CHRISTINE WINKELMANN ; MME FRANÇOISE VIRLOUVET ; M. MICHEL VIDAL ; M. ROLAND ROTICCI ; MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE ; MME DOMINIQUE FICTY ; M. PASCAL CROZET ; MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME LYDIE CATALON ; M. MARC GABRIEL ; M. JEAN-PIERRE TRUCHOT ; MME ISABELLE DALADIER-MARTIN ; MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN ; MME CHRISTINE LANTHELME ; M. ANDRE GUIGUE ; MME JACQUELINE JOURDAIN ; MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. CHRISTOPHE CANO ; MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : M. FABRICE LEAUNE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. LOUIS DRIEY A M. MICHEL VIDAL, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. GEORGES BOUTINOT, MME BRIGITTE MACHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine WINKELMANN

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Délibération n°2020-119
Désignation d'un membre amené à siéger au sein de la Commission consultative des déchets du SRADDET

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à désigner, parmi ses membres, un représentant qui siègera à la Région au sein de la Commission consultative des déchets du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET), instance chargée du suivi et de l'évaluation de la partie « déchets et économie circulaire » du SRADDET.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner le vice-président délégué à l'environnement, aux déchets ménagers, à l'économie circulaire, au plan climat et à la transition énergétique, M. Philippe de BEAUREGARD, pour siéger au sien de cette commission.

JM

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-DEL2020_119-DE

Délibération n°2020-119 Désignation d'un membre amené à siéger au sein de la Commission consultative des déchets du SRADDET

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la désignation de M. Philippe de BEAUREGARD pour siéger au sein de la Commission consultative des déchets du SRADDET.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/09/2020
Et notification
Du: 29/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Le Président

Julien MERLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-FEU_24092020-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Nombre de membres Afférents au Conseil communautaire : 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
Séance ordinaire du 24 septembre 2020

L'an deux mil-vingt
et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures

FEUILLET DE CLÔTURE

FEUILLET DE CLÔTURE 24/09/2020

2020-103	Convention avec la société CELLNEX France autorisant l'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile sur le site de la déchetterie de Piolenc / Approbation	Adoptée
2020-104	Décision modificative n°1 du budget principal 2020 / Approbation	Adoptée
2020-105	Commande mutualisée de masques / répartition de la dépense après déduction de l'aide financière de l'Etat	Adoptée
2020-106	Indemnités allouées au Président et aux vice-présidents délégués / Tableau annexe	Adoptée
2020-107	Demande d'exonération de la participation pour le financement de l'assainissement collectif / Décision du conseil	Adoptée
2020-108	Demande de prolongation de la durée de validité de la subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif / Avis du conseil	Adoptée
2020-109	Conventions afin de régulariser le passage de réseaux publics de collecte des eaux usées sous des parcelles privées / Approbation	Adoptée
2020-110	Candidature au dispositif de sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux ERP des communes et des EPCI, mis en place par le Département au titre de l'appel à projets « stationnement vélo 2020 » / Approbation	Adoptée
2020-111	Fixation du prix de vente d'une parcelle située dans la zone d'activité du Crépon à Piolenc	Adoptée
2020-112	Autorisation de signature de l'avenant de la convention de recyclage des petits aluminiums / Approbation	Adoptée
2020-113	Elaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés / Approbation	Adoptée
2020-114	Convention avec le Syndicat mixte du Rieu Foyro relative à la participation financière aux travaux de réhabilitation de l'ancien Canal de Pierrelatte / Approbation	Adoptée
2020-115	Convention entre le service instructeur de la communauté de communes et les communes adhérentes / Approbation	Adoptée
2020-116	Renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents communaux pour le service commun d'instruction des ADS / Approbation	Adoptée
2020-117	Convention avec le Collectif Insertion Emploi 84 / Approbation	Adoptée
2020-118	Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth / Approbation	Adoptée
2020-119	Désignation d'un membre de l'assemblée amené à siéger au sein de la Commission consultative des déchets du SRADDET / Approbation	Adoptée

FEUILLET DE CLÔTURE 24/09/2020

Nom et prénom	Emargement
Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTTICCI	
Géraldine ORTEGA	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	
Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 084-248400160-20200924-FEU_24092020-AU